



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 103469

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la possibilité d'étendre le domaine de l'attribution de la médaille d'honneur du travail en fonction des modifications apportées récemment par les nouveaux textes législatifs concernant la durée du travail. En effet le dernier échelon de cette distinction s'arrête à 40 ans de service. Or cette limite est largement dépassée par des employés ayant travaillé tôt et qui totalisent jusqu'à 45 années de travail ou même davantage. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103469

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3035

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)